

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 novembre 2023

#### **OBJET :**

**Rapport annuel 2022 de la Métropole du Grand Nancy  
sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets**

**Rapporteur : MME MALARY**

Délibération n°16

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) et au décret d'application N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy et transmis à l'ensemble des Communes membres pour communication aux Conseils municipaux respectifs.

#### **L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :**

- la poursuite de la progression des comportements vertueux des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage : le tonnage d'emballage collectés a augmenté de 1,68 % alors que le tonnage d'ordures ménagère résiduelles diminue de 4,5% par rapport à 2021,
- la mise en place de la collecte des encombrants sur appel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Collecte tarifée au volume ; forfait collecte sous 48 H . Déchets apportés et triés en déchetterie pour une meilleure valorisation. (Tonnage estimé à 175 tonnes.)
- les travaux de rénovation de la déchetterie de Ludres dont la réouverture a eu lieu le 14 janvier 2023,
- l'information incitative : second courrier personnalisé envoyé en mai 2023 avec les données de toute l'année 2022 sur le secteur d'expérimentation.
  - l'adoption du nouveau PLPDMA 2022-2026 lors du Conseil métropolitain du 29 septembre 2022,
- la nouvelle subvention versée aux habitantes du Grand Nancy pour l'acquisition de protections menstruelles lavables,
- la signature d'une convention avec l'association « Frigos solidaires »,
- l'expérimentation « Oui Pub ».

## **La prévention à la source**

Le Programme Local de Prévention des Déchets du Grand Nancy 2022-2026 traduit l'engagement de la Métropole du Grand Nancy en faveur de la prévention des déchets. Par le biais de ce PLPDMA 2022-2026, la métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 15% ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2030 conformément à la loi anti-gaspillage et économie circulaire soit 1000 tonnes par an.

Si de nouvelles actions ont été mises en place en 2022 (subventions pour l'acquisition de protections menstruelles, expérimentation « Oui Pub », collecte des encombrants sur appel...), des actions récurrentes et essentielles sont menées tout au long de l'année : réduction du gaspillage alimentaire, essor du réseau de Repair Cafés (fin 2022, 13 Repair Cafés sont actifs sur la Métropole), développement du compostage individuel (qui permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets) et partagé (l'une des deux solutions proposées aux 70 % de grand nancéiens résidant en habitat collectif, avec le lombricompostage).

## **Les équipements de collecte des déchets**

Le nombre de bacs ordures ménagères diminue en 2022.

En ce qui concerne les bacs destinés aux emballages recyclables, leur augmentation est due à l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques au 1<sup>er</sup> novembre 2020 qui a nécessité d'augmenter les capacités de stockage dans les immeubles collectifs.

Les écosacs sont distribués une fois par an à domicile selon la composition du foyer.

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire de surface, semi-enterrés ou enterrés, leur nombre a augmenté de 7,38 % entre 2021 et 2022.

## **La collecte des déchets**

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse (- 4,5 %/2021). Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions de réduction à la source des déchets (arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2016, poursuite des opérations de sensibilisation des habitants...) mais également avec l'extension des consignes de tri à tous les plastiques en novembre 2020.

La quantité de verre collectée baisse en 2022 (- 1,85 %) pour atteindre 6 278 tonnes.

La quantité de papier collectée en 2022 baisse beaucoup par rapport à 2021 (- 14,6 %) pour atteindre 3 224 tonnes. Depuis plusieurs années, toutes les collectivités constatent une stagnation voire une baisse du tonnage de papier en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

La quantité d'emballages collectée en 2022 augmente faiblement par rapport à 2021 (+ 1,7 %) pour atteindre 5 815 tonnes.

En 2022, 2 452 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels du Grand Nancy, tonnage en hausse par rapport à 2021 (+ 2,24 %).

Au 31 décembre 2022, 136 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 511 tonnes de textiles (+ 6,3 % / 2021) dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

En 2022, les entrées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy ont diminué de 14,3 % par rapport à 2021 ; baisse cohérente avec la baisse des tonnages collectés sur les déchetteries constatée en 2022.

Au total, ce sont 126 373 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2022, soit une baisse de 7,8 % par rapport à 2021.

### **Le traitement des déchets**

Les déchets collectés sont valorisés par :

- la valorisation énergétique (incinération) : 54% des tonnages traités ;
- la valorisation matière : 30 % des tonnages traités ;
- la valorisation organique : 4 % des tonnages traités ;
- l'enfouissement : 12 % des tonnages traités.

### **La communication**

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants notamment via :

- la Maison de l'Habitat et du Développement Durable qui a un rôle essentiel en matière de communication par l'accueil physique et téléphonique des usagers (plus de 17 000 contacts),
- les ambassadeurs de la prévention et du tri et les maîtres composteurs assurent la communication de terrain,
- les manifestations publiques organisées par le Grand Nancy (Jardins de Villes-Jardins de vie), par les communes, associations (Fête des plantes, Salon de l'Habitat...).

### **Les aspects financiers**

Le budget du service s'élève à 33,7 M€ en fonctionnement. Les dépenses d'investissements représentent 5,05 M€ dont 1,952 M€ sont consacrés à des prestations liées à la collecte et au traitement (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) et à la maintenance du centre de collecte de Ludres, 1,535 M€ concernent les travaux réalisés sur les déchetteries, 0,082 M€ pour les études et la communication.

En 2022, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste identique à celui de 2021 (6,71 % de la valeur du foncier bâti).

La redevance spéciale concerne 1 070 sites pour 951 conventions signées au 31 décembre 2022. Le montant de la redevance spéciale pour l'année 2022 s'élève à 2 250 426 €.

L'accès aux déchetteries des professionnels et communautés de communes a généré une recette de 197 440€.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission élargie « Urbanisme opérationnel et patrimoine » et « Transition écologique » du 25 octobre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'émettre son avis sur le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 novembre 2023.

### **Pour extrait**

**Le secrétaire de séance,**



**Dominique GONCALVÈS**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 3 novembre 2023
- Convocation distribuée le : 3 novembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le : 17 novembre 2023
- Affichage du procès-verbal le : 15 décembre 2023

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, M. ROSSIGNON, Adjoints.

- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Pascal LAURENT
- Mme Monika POYDENOT à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

**ABSENT**

- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. Dominique GONCALVÈS

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Dominique GONCALVÈS**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**